



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENTS

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.93

PV N° 24 DU SAMEDI 05/02/2022

Réunion du 31 janvier 2022

Responsable : M. Didier ROTA

Membre : M. Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

### RECEPTION DOSSIERS FORFAIT

Affaire n°52 - Dossier transmis par la commission Seniors D4 Poule B

Affaire n°221 - Dossier transmis par la commission Jeunes U15 D2 Poule B

### DECISIONS

#### **FORFAIT SIMPLE**

**N°52 – Rencontre n°23663495 du 30 janvier 2022 : Seniors D4 Poule B : OUCHES 1 – ROANNE PORTUGAIS 2**

Match perdu par forfait à ROANNE PORTUGAIS 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OUCHES 1) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N°221 – Rencontre n°23733902 du 30 janvier 2022 : U15 D2 Poule B : PAYS DE COISE 1 – RIORGES 1**

Match perdu par forfait à RIORGES 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PAYS DE COISE 1) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **AMENDES**

Amende pour forfait simple

530056 – ROANNE PORTUGAIS : 50 €

547504 – RIORGES : 30 €

### RECEPTION DOSSIER

Affaire n°8 – **Reprise dossier** – Dossier transmis par la Commission de Discipline Roanne

**N°518059 BRIENNON contre N°523658 ST SYMPHORIEN DE LAY**

**Match n°23384471 du 14/11/21 – Seniors D3 Poule B**

Match arrêté par l'arbitre, M. SERINO Alexandre, à la 77<sup>ème</sup> minute.

### DECISION

La CR confirme sa décision prise lors de la réunion du 22 novembre 2021, de faire rejouer le match pour les motifs évoqués. De plus, avec 3 Arbitres officiels et 1 Délégué, le tout à la charge de BRIENNON.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour reprogrammation.

#### **RAPPEL AUX CLUBS :**

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

### AVIS AUX CLUBS



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENTS

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.93

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

***Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.***